

Chèque SORTIR PLUS

Le dispositif « SORTIR PLUS » est une aide financière proposée par certaines caisses de retraite complémentaires, pour des sorties accompagnées assurées par des organismes agréés.

- ✓ **Objectifs** : - Lutter contre l'isolement - Favoriser l'autonomie, l'activité.
- ✓ **Qu'est ce que c'est ?** C'est un titre de paiement permettant de régler la facture d'un organisme de services à domicile agréé, pour une prestation d'accompagnement (ou transport accompagné).
- ✓ **Qui peut y prétendre ?** Les personnes âgées de plus de 80 ans retraitées d'une caisse de retraite complémentaire AGIRC ou ARRCO.
- ✓ **Quelles sorties ?** Les chèques SORTIR PLUS permettent de financer la prestation d'un accompagnateur professionnel. Pour des sorties telles que : - promenades ; - courses ; - médecin ; - coiffeur - cimetière ; - spectacle, loto ; - visite chez des amis ...
- ✓ **Comment ça marche ?** Vous avez droit au maximum à trois chèquiers SORTIR PLUS par an d'une valeur de 150 € chacun, soit 450 €/an. Une participation financière est demandée : 15 € pour le premier chéquier puis 20 € et 30€ pour les suivants.
- ✓ **Combien ça coûte ?** Le coût de chaque sortie est fonction de la distance et du temps nécessaire à partir de votre domicile. Pour payer la facture, vous pourrez utiliser plusieurs chèques Sortir Plus.
- ✓ **Comment en bénéficier ?** Pour faire une demande de chéquier contacter :
DOMPLUS au 0810 360 560
Ce numéro concerne les demandes de CSP, toute information sur le dispositif, ainsi que l'organisation des sorties.

Ils ne peuvent pas être utilisés dans le cas de l'emploi direct (par un professionnel CESU). La personne doit être accompagnée par une salariée d'une structure agréée de services à domicile.

Il conviendra d'indiquer :

Nom / Prénom / Nom de jeune fille / Date de naissance

Adresse / Numéro de téléphone

Numéro de Sécurité Sociale / Nom de la caisse de retraite complémentaire

✓ **J'ai reçu mon chéquier, comment l'utiliser ?**

1. J'appelle la plateforme DOMPLUS pour faire ma commande de transport (je peux spécifier le service avec lequel je souhaite être transporté).
2. DOMPLUS fait le lien avec le service de transport.
3. Le service de transport me contacte pour confirmer le lieu, la date et l'heure du rendez-vous.
4. Le règlement du transport se fera avec les chèques SORTIR PLUS directement au service de transport à réception d'une facture en fin de mois.

DOMPLUS : 0810 360 560



Dernière mise à jour : le 7 septembre 2016